CIHM Microfiche Series (Monographs) ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)



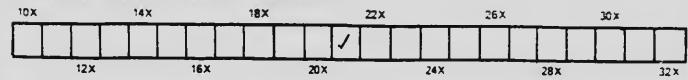
Canadian Instituta for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

(C) 1996

Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

may the signi	Institute has attempted to obtain the best original available for filming. Features of this copy which be bibliographically unique, which may alter any of images in the reproduction, or which may ificantly change the usual method of filming are ked below.	ėtė plair ogra ou q	stitut a microfilmé le meilleur examplaire qu'il lui a possible de se procurer. Les détails de cet exeme qui sont peut-être uniques du point de vue bibliphique, qui peuvent modifier une image reproduite, qui peuvent exiger une modifications dans la méthnormale de filmage sont indiqués ci-dessous.
	Coloured account		
	Coloured covers / Couverture de couleur		Coloured pages / Pages de couleur
П	Covers da.maged /		Pages damaged / Pages endommagées
_	Couverture endommagée		Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Covers restored and/or laminated /		
_	Couverture restaurée et/ou pelliculée	\checkmark	Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque		garage and the same and the sam
	Coloured maps / Cartes géographiques en covileur	V	Pages detached / Pages détachées
\Box	Coloured ink (i.e. other than blue or black) /		Showthrough / Transparence
	Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)	\checkmark	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations /		addition in again do i improssion
	Planches et/ou illustrations en couleur		Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
	Bound with other material /		Somptone de materier supplementaire
	Relié avec d'autres documents		Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to
	Only edition available /		ensure the best possible image / Les pages
ш	Seule édition disponible		totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées
	Tight binding may cause shadows or distortion		à nouveau de façon à obtenir la meilleure
	along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de		image possible.
	la marge intérieure.		Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the
	Blank leaves added during restorations may appear		best possible image / Les pages s'opposant
ш	within the text. Whenever possible, these have		ayant des colorations variables ou des décol-
	been omitted from filming / II se peut que certaines		orations sont filmées deux fois afin d'obtenir la
	pages blanches ajoutées lors d'une restauration		meilleur image possible.
	apparaissent dans le texte, ma. lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas é.a filmées.		
	Additional agreements / D. V. V. V. A. D. V.		form) and
Δ	Additional comments / Pagination is as follows Commentaires supplémentaires:	: р.	[153]-168.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/ Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images eppearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and anding on the lest page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and anding on the lest page with a printed or illustrated impression.

The lest recorded freme on each microfiche shell contain the symbol → (meening "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meening "END"), whichever spolies.

Mepe, pletee, cherts, etc., mey be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right end top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exempleire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suiventes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de le netteté de l'exempleire filmé, et en conformité evec les conditions du contrat de filmage.

Les exempleires origineux dont le couverture en pepier set imprimée sont filmés en commençent par le premier plet et en terminent soit par le dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustretion, soit per le second plet, selon le ces. Tous les sutres exemplaires origineux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustretion et en terminant per le dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivents apperaître sur la dernière image de cheque microfiche, seton le ces: le symbole — signifie "A SUIVRE", le symbole V signifie "FIN".

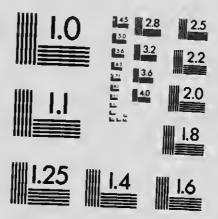
Les certes, plenches, tebleeux, etc., peuvant être filmée à des teux de réduction différents. Lorsque le document eet trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il eet filmé à partir de l'engle supérieur geuche, de gauche à droite, et de heut en bes, en prenent le nombre d'images nécesseire. Les diagrammes suivents illustrent le méthode.

1	2	3	1
			2
			3

1	2	3
4	5	6

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street Rochester, New York 14609 USA (716) 482 ~ 0300 ~ Phone (716) 288 ~ 5989 ~ Fox atuland,

dr

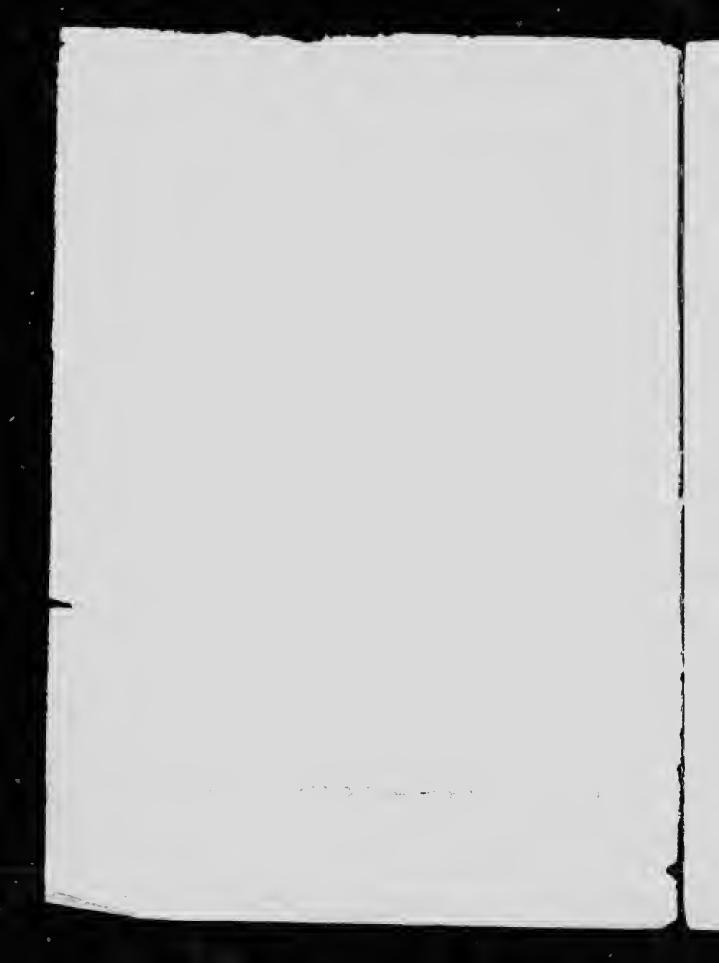
LE

TARIF PREFERENTIEL

SES RESULTATS

___ ET ___

SES AVANTAGES



LE TARIF PREFERENTIEL

Ses résultats et ses avantages

A l'exception des vins, des spiritueux, les liqueurs spiritueuses, de la liqueur de malt, des nédecines liquides contenant de l'alcoo., du tabliq des eigares et des cigarettes, les marchandises importées d'Angleterre et de la plupart des colonies anglaises no paient que les deux tiers det droits de douanes prélevés sur les marchandises similaires venant des autres pays. En d'autres termes, pour ce qui regarde les taxes de douane, les marchandises anglaises jouissent de l'avantage d'une réduction de 33 1 pour 100 ou d'une préférence du tiers. Cette réduction a été de 124 pour 100 en 1897, de 25 pour 100 en 1898 et che est de 33 1 pour 106 depuis le 1er juillet 1900.

C'est là ce qu'on appelle LE TARIF PREFERENTIEI, accordé à

l'Angleterre par Sir Wilfrid Laurier.

En vertu de cette préférence, telle qu'elle existe aujourd'hui, quand une marchandise venant des États-Unis ou d'autre, pays étrangere, entrant au Canada, paie \$100 de taxes de douane, la même marchandise venant de la Grande Bretagne ne paie que \$66.66, ou le tiers de moins.

RAISONS POUR CETTE PREFERENCE

Dans son discours du Pare Schmer, Sir Wilfrid Laurier a ex osé dans les terme senivants les raisons qui l'ont porté à donner cette préférence aux marchandises anglaises.

" Pourquoi, a-t-il dit, nous avons donné aux régeriants angleis une préférence sur nos marchés ? Il y a plusieurs raisons. La première de ces

raisone la voici :

10 POUR NOUS ASSURER LES BONNES DISPOSITIONS DE L'ANGLETERRE. Pour ma part, je suis de ceux qu iniment l'Angleterre. J'aime ma race, mais il y a d'autres races qui ont aussi des droits. Nos pères ont combattu l'Angleterre, et même après que nous fumes devenus sujets britanniques, nous avons combattu l'Angleterre, sur objenir les 1 be t'a dout nous jonissens maintenant. Mais depuis soixant, ans, nous sommes libres, et il n'y a pas au monde une nation indépendante qui soit plus libre. Je suis recours sant à l'Angleterre, et j'ai été guidé par ce sentiment de gratitude.

20 POUR OBTENIR L'ABOLITION DE CERTAINS TRAITES Mais il y a d'autres raisons, dont la première est que nous désirions obtenir la dénonciation des tratés belge et allemand. En 1863 et en 1865, le gouvernement britannique e fait des traités avec l'Allemague et le Belgique, par lesquels nous étions privés de notre indépendance e-mmerciale. Par œs traités, nous étions empêchés de feire un are nge sent de conmerce quelconque sans denner à l'Allemagne et à 1 Belgique les ménes privilèges que nous désirions accorder à toute autre nation. Nous ne pouvious donner de privilères à la mère-patrie sans accorder les mêmes netvilèges à la Belgique et à l'Allemagne. Nous désirions d'un er des privilèges à l'Angleterre parce qu'elle est notre meilleure cliente. Nous ne désirions pas les donner à la Belgique et à l'Allemagne, male à l'Angleterre exclusivement. Le gouvernement conservateur a essavé de faire démancer ces truités, mais le gouvernement anglais s'y refusait pares qu'ils lui Staient avantageux. Nous avons, comme on dit, pris le ben d' par l' connes, Nous avons fait un terif de préférence en fay no de l'Approprie mais cous avons dit que nous donnions la préférence à l'Angleterre nuve qu'elle admettait nos produits en franchise sur ses marchés. Nous ne désirions has étendie la préférence à PARemagne et à la Belgique, et nous evons dit : " Si vous ne dénoncez pas ces traités, nous serons obligés de reconsidérer notre position."

J'allai en Anæleterre, et j'étais à neire d'ibrqué sur le so' bétannique que je m'emparai de la question de commerce et définis netre postion en ces termes : " On l'Anæleterre doit avancer, ou le Canala doit reculer." Voilà de no itien que j'ai prise, et ce rechlème, en ét it insoluble pour le parti conservateur, a été résolu, et les traités ont été dénontés le 1er août 1997.

30 POUR DIMINUER LES TAXES.

Il y a une autro raison. Nous avions promis de remonier le tarif, de réduire les impôts qui recesiont sur le remple, car le tarif d'est autre chose qu'un impôt, mais les difficultés que nous rencontrions ét ueut innenses.

La politique de protection inaugurée en 1878, avait créé de neuvelles conditions. Modifier considérablement un tarif de protection était une tâche très dangerouse et délicate. Il v avait danger que notre marché fut envahi par les produits américaires. Pren ma toutes les difficultés en considération, nous avons examiné la question avec soin, et, en donnant la préférence à l'Angletance, nous avons évité la concurrence américaire, et avec le nouveau tarif. le pays a été plus prospère que jamais.

40 POUR FAVORISER NOTRE COMMERCE.

De plus nous voulions établir un commerce important en Canuda. Ce pays est un pays agricole, un pays producteur. Nous voulions enceus sacer l'importation des produits anglais, parce que nous savions que c'était encourager en même temp. l'expercation de nos march a li-es ca Angleterre. Et nous avious raison. Nos exportations out double avec le mouveau farif.

TOUT LE MONDE POUR LA PREFERENCE

Sur cotto question de préférence accordée aux marchandises auglaises, tout le monde est d'accord, conservatours comme libéraux. L'idée d'accorder cette préférence a toujours et acceptée par les conservateurs, e' a memo éto miso partiellement en prat que, aiusi que lo co seatait

Sir Charles Tup or lui-même en 1875.

"Na'vons-no... 2 pas déjà, disait-il, des droits préférent els ! J'aimerais à savoir qu'est-ce que c'est que le droit sur le thè, si ce n'est un droit différentiel, s'il no frappe pas le thé qui nous vient des Eu ts-Unia autrement que celui qui nous vient d'Angleterre. Je voudrais bien savoir SI LORSQUE LA POLITIQUE NATIONALE DE 1859 FUT ADOP-TEE EN CETTE CHAMBRE, NOUS N'AVIONS PAS UN TARIF DIFFERENTIEL ! Si Fon consulte nos statuts, on trouvers que lorsque nous imposâmes un droit sur le sel, not exemptânies spécialement tout sel venant de la Grande Bretagne, (Hansard, p. 473.)

Estree assez positif? N'aviens-nous pas, alors comme aujours hui, les salines et les surneries de Goderier représentant une industrie qui méritait d'être prote-

gée ?

Mais poursuivens la citation.

" Je dis, ajoutait Sir Charles Tuprer, que cette politique pourrait être adoptée. Je dis que nous pourrions adopter au sujet des muchandises venant de la Grande Bretagne ou des posses ions beitmoniques, toute politique qui nous paraîtrait demandée pur les interêts du page, s'ut en adoptant un antre tarif pour le reste du monde. Coci ne s'applique rail qu'any Etat-Unis, cor nos importations des a tres parties dis monde consistent presque tout. en articles frapeis de droits spécieux on al valorem et ces droits peuvent tonjours être fixes selon nes intérêts et 1 notre guise." (Hansard, p. 471.)

Mais il est une autre preuve du fait que les conservateurs ont 45 partisans d'un tarif de préférence en faveur de la Grande Bretagn ; p ur la scule considération qu'elle admettrait nos produits en franchise. Nous l'avons dans les paroles suivantes, que Sir Leonard Tilley, min st e d s finances, prononça en présentant à la Chamb e son famoux tarif de pro-

tection 3 " Il est bon de dire qu'à l'aide de l'imposition des d'oits que nous allons demander à la Chambre d'établir, les import tress de l'étringer nous rapporterent une plus grande partie des \$2,000,000 dont cous avens besom, que celles que nous ferons à la mère-natrie. Je cense que tel cera Peffet, Mais, appartenant à CE GRAND PAYS OUI RECOIT SANS LES TAXER NOS PRODUITS NATURELS ET TOUT C' OUE NOUS AVONS A LUI ENVOYER, SANS PARLER DE SENTI-MENT NATE NAL JE PENSE QUE LA CHAMBRE N'AURA PAS D'OBJECTION A OE QUE NOS PROPOSITIONS TOUCHENT

PLUS LES IMPORTATIONS DES PAYS ETRANGERS QUE CEL-LES DE LA MERRI-PATRIE," (Honsard, 1879, p. 422.) .

Cette politique receptée et votée par les conservatours, en 1879, l'acorder à l'Angleterre des préférences en retour de l'avantage qu'elle rous donne en admertant nos produits en franchese, c'est exactence da pelle tique mise en pratique par Sir Wilfrid Laurier. Si elle étuit bare ex 1879, digne du concours de tout le parti e u ervateur, paurquoi se si -c.to

VOLTE FACE DES CONSERVATEURS

Comme on le voit, les conservateurs ont accepté et précenisé la préférence domnière en faveur de l'Angleterre ; mais, comme pour presque toutes les autres questions, leur œnvre s'est borné : aux paroles, à des promesses qu'ils n'out jamais tenues sérieusement. Et quand Sir Wilfrid Lanrier a mis en pratique ce qu'ils avaient accepté en princ ne, les conservateurs ont fait une volte-face en règle : pour dissimaler leur déconvenne, ils affectent de critiquer ce qu'il a fait et ils so rabattei t maint » mant sur " la préférence commerciale réciproque."

Neus verrous plus loin ce qu'il faut penser de cette ntopie.

LES OBJECTIONS DES CONSERVATEURS

Ces objections sont exposées à la page 6 de la brochure No 8 que les conservateurs font circuler pour la campagne é ectorale. Les voici : Or, qu'est-co que l'Angleterro a donné en échange d'un pareil avan-

" Rien, absolument rien.

" Les produits du Canada sont traftés en Angieterre absellument comine les produits de tous les autres pays."

AVANTAGES OBTENUS EN RETOUR DE LA PREFERENCE ACCORDEE

n est facile de démontrer par les faits que l'écrivain de la brochure bleue ne sait pas ce qu'il dit ou se rend délibérément courable de fausses représentations. Comme nons allous le voir, nous avons déjà obtenu beaucoup plus quo nous n'avons accordé.

INDEPENDANCE COMMERCIALE

Le premier avantage obtenu par Sir Wilfrid Laurier an moyen de la préférence accordée à l'Angleterre a été l'indépendance commerciale, c'est-à-dire lo droit de régler nous-mêmes les traités de commerce qui peuvent affecter notre pays.

Depuis près de cinquanto ans nos hommes politiques faisaient en vain des efforte pour obtenir de la métropole le privilège d'amenager nos relations commerciales avec les autres pays suivants nos propres intérêts, et depuis cinquante ans ces efforts étaient restis sans résultats. Or, vingt-quatre heures après avoir annoncé la préférence de tarif qu'il accordait aux marchandises anglaises. Sir Wilfrid obtenait en retour la dénonciation des traités de commerce de l'Angleture avec l'Alemag et la Belgique, c'est-à-dire la sanction pratique, formelle de l'indépendance commerciale du Canada.

COMMENT LA CHOSE A ETE FAITE

Cette dénonciation, ou cette abrogation de traitée de commerce de lesquels la Grande Bretagne trouvait son intérêt, est l'ane des grandes œuvres de Sir Wilfrid Laurier, Verei ce qu'il en a dit dans son discours

du Parc Sohmer :

" Nous désirions obtenir la désionciation des traités belge et alles mand. En 1863 et en 1865, le gouvernement brit auque a fait des truités avec l'Allemagne et la Belgique, par les mels nons étions privés de notre indépendance commerciale. Par ces traités, nons étions emit his de faire un arrangement de commerce quelconque sans donner à l'Allemagne et à la Belgique les mêmes privilèges que nous désirions accorder à toute nutre nation. Nous ne pouvi : a donner de privilèges à la mèrepatrie sans accorder les mêmes privie, tes à l'Angleterre parce qu'elle est notre meilleure cliente. Nons ne désirious pas les donner à la Belg'que et à l'Allemagne, mais à l'Angleterre exclusivement. Le genvernement conservateur a esseyé de faire dénoncer les traités, mais le gouvernement anglais s'y refusait parce qu'ils hi étaient avantageux. Nous avons comme on dit, pris le bœuf par les cornes. Nous avons fait un tarif de préférence en faveur de l'Angleteure, mais nous av s dit que nous donnions la préférence à l'Angleterre parce qu'elle : settuit nes produits en franchise sur ses marchés. Nous no désirions pas étendre la préférence à l'Allemagne et à la Relgique, et nous evens dit : " Si veus ne dénoncez pas ces traités nous serons obligés de reconsidérer notic position."

J'allai en Andleterre, et j'étais à reine débarqué sur le sol b. anique que je m'emparai de la question de commerce et définis notre estice en ces termes : "Ou l'Angleterre doit avance", on le Canada doit reculer." Voità la position que j'ai prise et ce problème, qui étuit in soluble pour le parti conservateur, a été résolu, et les traités ent été dénoncés le 1cr août 1897."

VALEUR DE CETTE CONCESSION—OPINION DE STR ADOT-PHE CHAPLEAU

La valeur de cette concession de la part de l'Angleterre est ru-dessus des conceptions des pygmées qui forment fétat-major politique de Sir Charles Tupper, mais elle a été appréciée par les hommes politiques capables de juger ce que vaut pour un pays l'indépendance commerciale. Voici ce qu'en a dit Sir Adolpre Chapleau dans un discours prononcé à Selem :

"Quand l'illustre chef du parti libéral nous rapportait de l'Angleterre LA DERNIERE DE NOS GRANDES LIBERTES POLITI-QUES, LE DROIT POUR LE CANADA DE FAIRE LUI-MEME SES TRAITES DE COMMERCE, droit qu'il avait conquis par sa diplomatic et son éloquence, j'ai été le premier à l'acclamer, parce qu'il avait bien travailler pour son pays."

OPINION DE "LA PRESSE"

La Presse, le journal le plus important du parti conservateur, a consacré plusieurs articles à la démonstration de l'importance de cette concession. Elle disait le 31 juillet 1897 :

"Le gouvernement anglais a dénoncé les traités de commerce passés entre la Grando Bretagne, la Belgique et l'Allemagne ; e'est un succès pour le Canada, pour le gouvernement, mais c'est surtout un grand triom-

phe et un triomphe personnel pour Sir Wilfrid Laurier

"La dénenciation de ces traités faite à la demande du Canada et pour le Canada est le fuit politique le plus considérable, le plus important du règne de Sa Majesté, et celui qui tiendra la plus grande place dans l'histoire du régime colonial de l'Angleterre.

"C'est depuis la fondation du royaume colonial, la première fois qu'une colonio dirige la politique de la métropole au lieu de subir sa di-

rection.

"C'est une orientation nouvelle, inaugurant une ère nouvelle, qui fait honneur au Canada et dont l'adoption par le gouvernement anglais place le nom de Sir Wilfrid Laurier dans une des meilleures et des plus

intéressantes pages de l'histoire de l'empire britannique.

"En 1827, les Canadiens-français, pour lo plus grand bien de la colonie et de la métropole, ont conquis. au prix de leur sang. la liberté politique pour leur pays ; en 1897, un canadien-français conduit vietorieusement le Canada à la conquête de la liberté commerciale : nous n'avons pas dégénéré sous les soixante ans de règne de Sa Majesté Viotoria et nous sommes restés les défenseurs de toutes les libertés et les véritables bienfaiteurs de toutes les races qui sont venues, après nous, colonise: et développer notre beau pays.

"Aujourd'hui, nous sommes tout à la joic du triomphe, à la célébration de la conquête de notre liberté commerciale. Plus tard, nous étudierons les conséquences économiques de cette liberté et les résultats probables que donnera la clause préférentielle. Ca ne presse plus maintenant, nous avons le temps ; il ne s'agit plus que d'une question d'ordre intérieur ; nous sommes maîtres de notre tarif, de nos destinces commer-

ciales: nous sommes enfin complètement chez nous."

Voici ce que disnit La Presse, le 4 août 1897;

"Nous pourrons donc désormais amémager nos relations commerciales SUIVANT NOS PROPRES INTURETS, avec, bien entendu, le concours des agents diplomataires de l'Angleterre, dont le Souverain signera pour nous aux traités. Ce n'est pas tout à fait l'indépendance, c'est une autonomie commerciale qui va à peu près aussi loin que notre autonomie politique; et si pous devons à Sir George Cartier l'autonomie politique; et si pous devons à Sir George Cartier l'autonomie politique. C'EST A SIR WILFRID LAURIER OUE REVIENT LA GLOIRE DE LA CONQUETE DE CETTE AUTONOMIE COMMERCIALE.

"Le côté pratique actuel de la dénonciation des traités, c'est que la clauce préférentielle ou de réciprocité du tarif va rester dans les statuts."

La conquête de notre indépendance commerciale, le droit pour le Canada de faire lui-même ses traités de commerce, " la dernière de 104 grandes libertés politiques ", comme l'a si bien dit Sir Adolphie Chaple 1, est-ce que ce n'est pas une ample compensation, le retour au centuple la mesquin avantage accordé à l'Anglèterre ?

AVANTAGES PECUNIAIRES DIRECTS

Mais en retour de la préférence du torif. Ser Wilfrel a obtern d'actres avantages, des avantages pécuniaires, directs, qui représentent des millions pour le Canada.

DIMINUTION DU TAUX DE L'INTERET

Jusqu'à l'avènement du gouvernement Laurier, jamais le Canada n'avait pu emprunter en Angleterre à moin- de 3 pour 100, toux des deux derniers emprunts de 1892 et 1894 (Statistical Year-Book, 1898, p. 443). Dès que Sir Wilfrid Laurier cût aunoncé la préférence de tarif accordée aux marchandises anglaises, l'opinion en Angleterre devint si favorable au Canada que l'hen. M. Fielding pût de suite négocier à Londres un emprunt de £2,000,000 en \$9,733,333 à 23 pour 100, ou à pour 100 moins de les conservateurs n'avaient jamais pu obtenir.

Cette réduction de 3 pour 190 sur \$9.732 530 r présonte pour le pays une économie de \$48,666 par année et plus de deux millions et demi

pour toute la durée de l'emprunt.

Est-ce que c'est rien, simme dit la bri hure des conservateurs? Pourfant, cela n'est que le commencement des résultats de l'hiblio

politique de Sir Wilfrid Lauver

Le taux d'intérêt obtenu en 1897 s'amilianera à l'avenir à tous les emprunts que nous ferons en Angleterre, D'ici à 1905 (voir pp. 32 et 33), nous avons à rach ter ou renouveler \$35,506,665 de ne tre vicille dette, soit de \$2.433,333 de 5% et \$33,133,332 de 4%. Aux toux geteche l'inférêt sur ces emprunts s'élève à \$1,398,998 par ann'e. A 24 pour 100, taux obtenu et établi par le gouvernement Laurier, l'intérêt ne sera que de \$889,166, out \$509,832 de moirs par année.

Fit-ce oue cela ne compense pes un neu la préférence de terif accor-

dée à l'Angleterre ?

INSCRIPTION DE NOS OBLIGATIONS SUR LA LISTE OFFICIFILE

reconnue par la loi, des valeurs qui peuvent être deseque s comme platoments sûrs. Le fait d'être inscrit à cette liste augmente de 2 à 3 pour 100 la valeur négociable d'un titre d'emprunt. C'est un privilège considérable, recherché par tous les gouvernements qui ont des emprunts à faire en Augleterre, Les conservateurs, notamment Sir Charles Tupper, ont fuit i endant quiuze aus des efforts pour obtenir ce privilège et n'ent pu y réussir. Or, ce que le gouvernement impérial avait refusé à Sir John MacDenald, à Sir Charles Tupper et à tous les gouvernements conservateurs, il l'a accordé à Sir Wilfrid Laurier comme marque d'appréciation de sa politi-

que et do reconnaissance pour la préférence accordée aux marchandises nglaises. En vortu d'une loi passée à la dernière session du parlement inpérial, les titres de notre dette sont admis à la liste officielle, comme enx du gouvernement impérial lui-même. Le Canada est la seule colonie ui jouisse do co privilègej.

A part l'honneur, qui est grand, cela procure au Canada un consitérable avantage pécuniaire. Sur les trente ou trente-cinq millions de itres que nous aurons à émettre d'ici à cinq ans pour renouveler les vieux emprunts arrivant à échéance, nous gagnerons de ce chef plus

d'un million.

C'est encore une compensation qui vant quolque enose.

Le fait d'être inscrits à la liste officielle aura aussi pour résultat do procurer à nos emprunts un taux d'intérêt plus favorable, peut-être

dans le 2 pour 100.

En parlant de la préférence accordée à l'Angleterre par Sir Wilfrid Laurier, et do la reconnaissance de la métropole à ce sujet, le Financial News, do Lendres, disait : "Le privilège obtenu par le Canada de voir les titres de sa detto admis sur la liste des placements officiels est un privilège que les colonies australiennes désirent beaucoup ; elles peuvent voir maintenant ce qu'il faut faire pour l'obtenir."

PREFERENCE OBTENUE EN REALITE

En se montrant généreux envers la Grando Bretagne, Sir Wilfrid Laurier a pris les Anglais par le sentiment et a ciéé dans leur cour une préférence qui vaut mieux que si elle était consignée d'ins les lois "Lo résultat de cette détermination spontanée, disait le Bullionist, a été exposé en termes heureux par M. Fielding, quand il a dit que si la préférence en faveur du Canada n'est pas inscrite dans les lois de l'Angleterre, elle existo dans le cœur des Anglais, ainsi quo le démontre l'augmentation du commerce entre les deux pays."

En recommandant aux autres colonies de suivre l'exemple du Ca-

nad, l'Independent disait :

" Ces colonies peuvent être assurées que si elles suivent la ligne do conduite aui leur est tracée par le Canada, elles n'auront pas à y perdre, car il so développe rapidement dans ce pays une phase d'impérialisme à laquelle personne no saurait objecter, une disposition è accepter les marchandises de nos frères de l'antre côté de l'océan de préférence à celles des nations étrangères."

Voici une preuve encore plus tangible du "sentiment de préférence" créé en Angleterre en faveur du Canada par la politique de Sir Wilfrid

Laurier.

La " Federated Association of the Boot and Shoe Manufacturers " est une des grandes associations industriolles du Royaume-Uni. A sa réunion à Lecus, le 22 novembre 1998, elle a passé la résolution suivante :

"Oue cette assemblée de la "Federated Association of Brot and Shoe Manufacturers " de la Grande Bretagne exprime son approbation du changement de la politique commerciale du gouvernement canadien, lequel a, par l'adoption d'un tarif privilégió pour les produits anglais, grandement augmenté la commerce entre la Grande-Bretagne et le Ca-

nada, et espère que de nouvelles réductions au tarif seront faites. Cette essemblée recommande aux fabricants de chaussures de donner la préférence aux cuirs importés du Canada, d'Australie et d'autres colonies qui recoivent en franchise les produits anglais ou en vertu d'un tagif revilégie, et elle recommande on'une copie de catte résolution, avec ne liste complète des droits aujourd'hui imposés sur les chaussures par at viva 6+22 novers, soit imprimée et envoyée aux membres des associations cor-

Ce sentiment est constaté auxi par nos hommes d'affaires. Un M. Innes, qui cet engagée dans le commerce des conserves aliment cires, a fait les déclarations suiventes à un représentant du Herald, en avril 1898 :

"Les marchandises donnent-elles satisfaction ?

"Oni", dit M. Innes, " elles donnent pleine satisfaction, et l'acheteur auglais est des mieux disposés en notre faveur. Il donne la préférence aux marchandises canadiennes et il apprend à se fier à nous pour la qualité."

"Croyez-vous, M. Innes, que le fort centiment impérial développé par le gouvernement actuel a cu pour effet d'encourager vos ventes en

"Assurément, et je dois dire que nous avons vendu pour des milliers de piastres de pommes en conserves grâce à l'heureuse idée d'imprimer nos étiquettes en conformité de ce sentiment."

AUGMENTATION DU COMMERCE AVEC L'ANGLETERRE

Cette préférence développée en faveur des produits du Canada par la politique de Sir Wilfrid Laurier est d'ailleurs amplement prouvée, par l'augmentation de notre commerce avec la métropole.

En 1896, la valeur des produits indigènes du Canada exportés en Angleterre a été de \$62,718,941 et de \$85,114,555 en 1899, ce qui fait en trois ans une augmentation de \$22,395,614. Durant l'année 1900 dont nous n'avons pas eucore les rapports complets, l'augmentation a été beau-

En dix-huit aus du régime conservateur, l'augmentation n'a été que de \$26,857,831, soit de \$35,861,110 en 1878 à \$62,718,941 en 1896, ou au taux d'environ un million et demi par année, au lieu de sept millions par année sons le régime libéral.

L'exportation des produits des manufactures cauadiennes a monté de \$3,799,266 en 1896, à \$5,534,198 en 1900, ou de \$1.734,932.

N'y a-t-il pas là la preuve que la politique de préférence de Sir Wilfrid Laurier a stimulé la demande et la vente des produits canadiens en

De \$43,148,413 en 1893, la valeur des marchandises anglaises importées au Canada pour la consommation est tombée à \$32.979,742 en 1896, ou de \$10,168,671 en quatre ans. Sous le régime lihéral et le tarif de préférence, elle a monté de \$32,979,742 en 1896, à \$44.644,764 en 1900, ou de \$11,665,022 durant une égale période de quatre ans. Ces faits en disent plus que ni'mporte quoi.

REDUCTION DES TAXES

Mais le résultat le plus sensible de la politique de préférence de Sir Wilfrid Laurier a été la réduction des taxes de donane sur les marchandises importées pour la consommation. Le tableau suivant donne une idée de ces réductions :

Articl &	189 0	19)L %	D'minutien
Cotonnades Lainages Soiories Articles de fantaisie Toiles, chanvre, etc Chapeaux, bonnets, etc Gants et initaines Fourrures Forromeries, acier, etc Drogues, ptépsrations chimiques Poterie, faïence Livreset imprimés Verre et verreries Cuirs et articles en cuir	28.20	21.03	7.17
	32.01	23.03	8.98
	30.33	21.27	9.06
	29.57	21.88	7 69
	22.19	17.92	4.26
	30.60	20.60	10.00
	35.60	29.33	11.67
	15.95	12.29	3.66
	21.02	11.21	9.81
	22.57	15.41	7.16
	30.00	20.64	6.96
	23.65	9.67	13.98
	23.35	17.20	6.15
	19.30	12.25	7.05

Le percentage pour 1896 est basé sur le chiffre même des importations et celui des droits payés. Celui pour 1901 est basé sur les chiffres analogues pour 1899, avec réduction de moitié, pour celui des droits de douane, pour l'amener à 331 pour 100, taux en vigueur depuis le 1er juillet.

Les importations de ces marchandises ont augmenté d'au moins 20% depuis 1889 ; mais en supposant les mêmes totaux pour 1901, voici en que représente la diminution de taxes opérée sur ces marchandises, pour les importations de l'année courante :

(1	\$5,957,116	7.7	\$ 427.125
// connides	9,803,197	8.98	880,333
To inages	3,777,146	9.06	341,609
I/S	1,829,882	7.69	130,517
A des de fantaisie	1,754,564	4.26	74,744
To chanvres, etc	1,514,409	10.00	151,440
O bonnets	342,320	11.67	39 949
is et mitaines	685.771	3.66	31,099
Pourvures	15,621,346	9.81	1,532,454
Ferronneries, acier, etc	1,749,987	7.16	125,925
Drogues, etc	916,727	9.96	95,706
Poterie, faience	1,143,220	13.98	159,920
Livres	1,343,058	6.15	82.598
Verres et verreries	1,695,111	7.05	119,505
Cuirs	1,050,111	11000	
			4.193.924

Voila, au bas chiffre, ce que fait gagner aux consommateurs du Canada, durant la présente année, la réduction de taxes opérée par le tarif de préférence de Sir Wilfrid Laurier sur les marchandises anglaises.

OBJECTIONS DES CONSERVATEURS

Mais, disent les conservateurs, " qu'est-ce que l'Angleterre a donné en belange d'un pareil avantage ?-Rien, absolument rien." (Brochure 3, p. 6).

Pardon ! l'Angleterre, au contraire, nous a donné beaucoup. A part l'indépendance commerciale, confirmée par la révocation de ses traités de commerce avec l'Allemagne et la Belgique, elle nous a donné en valeur pécuniaire, une réduction de ½ pour 100 dans le taux de l'intérêt sur l'argent que nous lui empruntons, et par l'inscription de nos emprunts à la liste des valeurs officielles, une augmentation de 2 à 3 pour

100 dans la valeur de nos obligations.

C'est déjà beaucoup ; mais l'Angle-erre nous donne d'antres avantages, notamment le bénéfice do la concurrence que ses produits manufacturiers font sur nos marchés à ceux des Etats-Unis. Nous importons do l'un et l'autre pays de grandes quantités de marchandises similaires et que, jusqu'à présent, nous n'avons pu fabriquer avantageusement dans le pays. Comme nous ne pouvons faire nous-mêmes la concurrence aux manufacturiers américains, coux-ci nous vendraient ces marchandises au poids de l'or, si neus n'aviens pas la concurrence des manufacturies. anglais pour les tenir en respect.

Cette concurrence nous vaut des millions chaque année, et comme le tarif de préférence a eu pour résultat de l'augmenter sensiblement, il faut bien admettre que l'Angleterre nous donne au moins l'équivalent

de ce que nous lui avons accordé.

Les conservateurs le savent bien ; mais il leur faut quelque chese pour eacher leur déconvenue, leur honte de n'avoir pas fait ce que Sir Wilfrid Laurier a si prestement accompli, et faute do mieux, ils se rabattent sur la réciprocité.

"Sir Wilfrid Laurier, dit la brechure , p. 11. " n'a rien voulu demander pour nos agriculteurs et nos éleveurs, nos producteurs et nos ar-

tieans."

Mais qu'aurait-il pu demander à l'Angleterre, qui admet déjà tous nos produits en franchise, n'impose pas un sou de droit sur les produits de nos manufactures, sauf les liqueurs et le tabae ? Si l'Angleterro imposait des droits de douane sur nos produits, nous admettons qu'il eut été du devoir de Sir Wilfrid Laurier d'en exiger l'abaissement, au moins dans la proportion que nous avons absassé les nôtres sur les produits anglais : mais elle n'en impose pas. Comment demander l'abaissement de droits, quand il n'y en a pas ?

"Les électeurs, surtout les agriculteurs canadiens, qui demandent un marché pour les produits de la terre, vont-ils approuver cet abandon

de nos droits ?" (Brochure 4, p. 13).

Si cela veut dire quelque chose, c'est qu'il n'y a pas de place sur les marchés anglais pour l'écoulement de tons nos produits et que Sir Wilfrid Laurier aurait dû demander à l'Anghiterre de taxer les produits des pays étrangers, pour les éloigner de ses marchés, et y introduire les nôtres en plus grande quantité.

Comme l'a si bien dit le Graphic, une telle prétention ne peut être

que le fruit de l'ignorance ou de l'intrigue politique,

Laissons les faits répondre à cette sottise.

En 1898, (Statistical Year-Book, 1898, pp. 100-1, la Grande Bretagne a importé pour \$949,741,322 de produits de fermo, c'est-à-dire de grains et de farine, d'animaux vivants, de visades et de produits des animaux. De ce montant, combien le Canada a-t-il fourni ? \$66.988 242, ou SEPT POUR 100 ! Nous pourrons tripler nos exportations de produits de ferme, les rendre dans les deux cent millions et nous ne fournirons pas encore le quart de ce qu'absorbent annuellement les marchés de la Grande Bretagne.

Comme on le voit, le marché anglais est pratiquement illimité : il n'y a qu'une limite à nos exportations de produits de ferme eu Angleterre et cette limite dépend entièrement de nous-c'est notre canacité de produire. Développons nos moyens de production et de transport, améliorons la qualité de nos produits et l'Augleterre en prendra tenjours plus que nous ne pourrons lui en fournir, sans taxer ceux des pays Atran-

gers pour faire place aux nôtres.

SOUFFRONS-NOUS DE L'ENCOMBREMENT

L'objection des conservateurs vaudrait quelque cheso si nous souffrions de l'encombrement des marchés anglais pour y écouler nos produits.

Mais souffrons-nous de cet encombrement ?

Ici encore, laissons répondre les faits.

En 1896, nous avons exportó en Angleterre pour \$42,074,387 valant de produits de ferme et pour \$60,052,542 en 1899, ce qui fait une augmen-

tation de \$17,978,155, ou plus de 42 pour 100.

Le marché anglais ne s'est pas même ressenti de cette augmentation, qui s'est continuce en 1900. S'il y avait eu encombrement, les prix auraient baissé ; or, au lieu d'une baisse, ils accusent une hausse sur presque toute la ligue. Prenens le beurre, par : xemple. La quantité ex-porté a monté de 5,889,241 livres en 1896 à 25,259,737 livres en 1900, et le prix a monté en même temps de 17.8 la livre à 20.3 centins, ou de 2½ centins.

Est-ce là une preuve d'encombrement !

Quel besoin avons-nous de demander à l'Angleterre de taxer les produits des pays étrangers pour faire place aux nôtres ?

Mais il y a plus encore.

A part les quantités plus haut mentionnées de produits de ferme ranadiens, nous en avons exporté beaucoup venant de l'étranger-\$15, 730,683 en 1899 et plus en 1900. Pourquoi exporterions nous ces produite étrangers, si les nôtres pouvaient suffire à la demando que nous avons Avant de demander à l'Angleterre de se taxer pour faire place à nos produits, commençons donc par nous mettre en état de produire assez pour fournir ce qu'elle nous demande.

TAXATION PROPOSEE PAR LES CONSERVATEURS

Les conservateurs (Brochure 4, p. 15) piétendent que pour favoriser ceux de ses colonies, la Grande Bretagne devrait imposer une taxe de 3 pour 100 ad valorem sur tous les produits qu'elle importe des pays étrau-

Que représenterait cette taxe sur la nourriture de ses ouvriers et

les matières premières de ses manufactures ?

99, les importations du Royaume-Uni en produits d' + pays étrangers, se sont élevées à £379,113,000 ou \$1,842.179,180. Sur au montant, la taxe de 3 pour 100, proposée par les conservateurs, s'él erait N \$55,274,245 par année.

Combien l'Angleterre nous a-t-elle vendu de marchandires e 1899 ? Pour \$36,931,323 (Rapport du Ministere du Commerce, 1899, p. 16).

Réduit à sa plus simple expression, le programme des conse vateurs consiste à demander à l'Angleterre de s'imposer circuante-eine millions de taxes pour avoir le privilège de nous vendre pour trente-si: millions de marchandises.

C'est pratique, sensé, n'est-ce pas !

Le Crophic a bien eu raison de dire en parlant de ce p gramme

tupperesque :

Par manière de charité, il faux ranporter que les canor ens qui font cette demande n'ent pas même l'idée de ce qu'ils des redent... Venant du Canada, la demande de modifier notre tarif en fave des cokonics est si ostenciblement injuste, qu'il faut l'attribuer soi: 'a l'ignarance, soit à l'intrigue politique."

Laisosns au vieux Tunper tout le bénéfice du compliment.

UN REMEDE QUI NE GUERIT PAS

iscurensement que cos braves conservatenes admettent eux-mêmes, sans s'en apercevoir, que co prétendu programme n'est qu'une lague,

électorale. Voici ce que dit leur brochure 4, à la page 15 :

"Remarquons bien deux choses : d'abord ces droits presque insignifiants, à peu près 3 p. c. ad ralorem, produirment un revenu consilérable quelle protection donnerait-elle à nos produits ! Si, avec cette t ve, lor nes impositions, comme LES DROITS SUR LE THE ET LE CAFF. En second lieu, on assure one LE PRIX DE LA VIANDE, D' PAIN, DU BEURRE ET DU FROMAGE EN ANGLETERRE N'EN SE-RAIT PAS AFFECTE, vu la compétition et l'extension pre ligieuse que prendrait lo commerce de ces articles."

S'il est sûr que cette taxe n'affecterait pas les prix en An-leterre. quelle proetcion donnerait-elle à nos produits ? Si, avec cette taxe, les pays étrangers peuvent continuer à nous faire compétition con ne aujourd'hui, quel avantage, quelle chance additionnelle cela peut-il nous

donner ?

A moins d'être en rupture de ban avec la logique, il faut bien acmettre que la panacée des bleus est un remède qui ne guérit pas.

OU CES MESSIEURS S'EMPETRENT

Pour atténuer la taxo sur les autres choses, les conservateurs pro-

posent à l'Augleterro de diminuer la taxe sur le thé et le café.

Mais, alors, que diraient les Indes et Ceylon, qui exportent leur thé, la Guyan et les Antilles, qui exportent leur café en Angleterre ? Pour avantager le Canada, la métropole désavantagerait oes colonies, c'est-àment ce qu'il a concédé. Après tout, à quoi se réduit cette préférence ? dire que pour habiller Jean, elle dépouillerait Pierre.

Est-ce pratique i est-ce sensé i

Evidemment, ces pauvres conservateurs s'empêtrent, perdent la carte, comme leur vieux chef.

NOUS AVONS EU COMPENSATION

Ce que nous avons exposé démontre que Sir Wilfrid Laurier a servi fidèlement les intérêts du pays en accordant une préférence de tarif à l'Angleterre et qu'il en a ebtenu des avantages qui compensent amploA une diminution de taxes de douanes en faveur des consommateurs canadiens. Que cet abaissement du tarif facilite aux manufacturiers anglais l'introduction de leurs marchandises au Canada, e'est possible panais cela ne nous ôte rien, si ce n'est le fandeau de trois ou quatre millions de taxes par année. Si c'est un mal de diminuer les taxes, Sir Wilfrid Laurier est blâmable d'avoir activalé cette préférence à l'Angleterre; si c'est un bien le pays lui en dreit de la reconuaissance et ne manquera
pas de le lui témoigner le 7 novembre.

